



RAPPORT

SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2019

par Isabelle DRANCY

adjointe au maire

Réunion du conseil municipal du 11 juin 2020

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE.....	4
L'EXECUTION DU BUDGET 2019	8
1. L'EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019	8
2. L'EXECUTION DU BUDGET 2019	10
2.1 <i>Rappel des principales caractéristiques des inscriptions budgétaires 2019</i>	10
2.2 <i>La trésorerie</i>	10
2.3 <i>L'exécution du budget 2019</i>	11
2.4 <i>Le financement et la formation de l'excédent net</i>	16
2.5 <i>L'emprunt et la gestion de la dette en 2019</i>	17
2.6 <i>Les opérations d'ordre</i>	19
3. LE « COMPTE DE RESULTATS 2019 » ET L'AFFECTATION DU RESULTAT	21

Liste des tableaux du rapport

Tableau 1 : équilibre général du compte administratif 2019.....	9
Tableau 2 : les opérations d'investissement 2019.....	11
Tableau 3 : les recettes d'investissement reportées de l'exercice 2019.....	13
Tableau 4 : les opérations de fonctionnement 2019	14
Tableau 5 : la variation de l'encours de dette bancaire en 2019	18
Tableau 6 : répartition par prêteur de l'encours de dette au 31 décembre 2019.....	20
Tableau 7 : le compte de résultat 2019 (modèle Tome 4 de la M57).....	22
Tableau 8 : les emplois et ressources budgétaires de la section d'investissement 2019....	23

Les délibérations attachées au présent rapport sont les suivantes :

Adoption du compte administratif 2019 du budget de la ville

Affectation du résultat 2019 du budget de la ville

Adoption du compte de gestion 2019

INTRODUCTION GENERALE

Ce rapport présente les **résultats de l'exécution du budget 2019** de la ville de Sceaux, soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le budget N+1, présenté depuis 2010 dans la même séance du conseil municipal que le compte administratif, à la fin du mois de mars, a été voté cette année lors de la séance du conseil municipal du 5 mars dernier avec reprise des résultats de l'année 2019 en raison de la tenue des élections municipales. Il n'a pas été possible d'adopter aussi tôt le compte administratif et le compte de gestion.

Les résultats définitifs de 2019 sont conformes aux résultats prévisionnels du certificat administratif produit par le trésorier municipal pour l'adoption du budget 2020 avec reprise des résultats.

Le **compte administratif** est présenté au cours de la même séance du conseil municipal que le **compte de gestion** du trésorier municipal ; le conseil peut ainsi constater, pour les parties communes, la parfaite concordance de ces deux documents.

Il faut noter que la Ville, qui **expérimente déjà la certification des comptes** dans le cadre du dispositif prévu par l'article 110 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, **va expérimenter en outre pour les exercices 2020 à 2022 l'élaboration du compte financier unique (CFU) qui se substituera aux deux comptes financiers : le compte administratif établi par la Ville et le compte de gestion établi par le comptable public.**

Le CFU prévu par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 est un nouveau dispositif visant à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, il permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribuera à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Sa mise en place a également pour objectif de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives puisqu'il sera préparé conjointement par la Ville et le comptable public. Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2023, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Il faut noter, d'autre part, que la Ville de Sceaux expérimentant la certification des comptes, applique pour le **budget principal de la Ville, et ce depuis le 1^{er} janvier 2019, l'instruction comptable M57** à la place de l'instruction M14. L'instruction M57 est en effet l'instruction que doivent appliquer les 25 collectivités expérimentant la certification des comptes car elle est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales. Elle est applicable de plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles, par droit d'option à toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics (article III de la loi NOTRe), par convention avec la Cour des comptes, aux 25 collectivités territoriales expérimentatrices de la certification des comptes (article 110 de la loi NOTRe).

Enfin toujours dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, après une phase d'accompagnement par la Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France entre 2017 et 2019, **commence en 2020 la phase de certification « à blanc » des comptes de la Ville par des commissaires aux comptes**. En effet, l'accompagnement de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes entre 2017 et 2019 s'est traduit par un diagnostic global d'entrée et des audits ciblés traitant de la fiabilité des comptes. Ces audits ont donné lieu à des recommandations à mettre en œuvre afin que la Ville se prépare à l'audit expérimental de ces comptes des exercices 2020 à 2022.

Les commissaires aux comptes recrutés par marché public vont ainsi réaliser en 2020 un audit du bilan d'ouverture avant d'apporter « leur opinion » en 2021 sur les comptes 2020 de la Ville. Ainsi en 2021, la Ville, en coordination avec le comptable public, produira à la place du compte administratif et du compte de gestion, un compte financier unique, et les commissaires aux comptes apporteront leur opinion sur une partie de ce compte financier unique : les états financiers composé du bilan, du compte de résultat et de l'annexe (Tome 4 de la M57). Ces états financiers permettront de prendre connaissance du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la collectivité.

Dans l'attente du compte financier unique et de l'opinion des commissaires aux comptes sur les comptes 2020, ce rapport sur l'exécution du budget 2019 présente les **résultats de l'exécution du budget 2019** et vient en appui des documents budgétaires officiels remis par ailleurs à chaque membre du conseil municipal et présentés conformément à la norme édictée par le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales).

L'EXECUTION DU BUDGET 2019

L'EXECUTION DU BUDGET 2019

Cette partie analyse l'exécution du budget 2019, voté le 28 mars 2019 et amendé par décisions modificatives approuvées par le conseil municipal au cours de l'année 2019 (DM du 23 mai, du 27 juin, du 2 octobre, du 27 novembre et du 19 décembre 2019). Seront examinés successivement :

- l'équilibre général du compte administratif pour 2019 ;
- les modalités d'exécution du budget 2019 et la formation de l'excédent budgétaire net ;
- le « compte de résultats » 2019 de la Ville et l'affectation du résultat.

1. L'équilibre général du compte administratif 2019

Cet équilibre traduit les résultats globaux de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le tableau suivant.

La trésorerie théorique de l'exercice 2019 - le fonds de roulement - à la date de clôture de l'exercice est positive de 8 174 k€.

L'excédent global net (différence totalisée entre prévisions d'une part, et réalisations plus restes à réaliser d'autre part) s'élève à 3 800 k€. Cet excédent sera affecté à l'équilibre budgétaire du budget 2020.

Tableau 1 : équilibre général du compte administratif 2019

Budget Ville		PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	TOTAL	EXCEDENT NET
		TOTALES	TOTALES			2019
<i>(en milliers d'euros)</i>		1	2	3	4=2+3	5=4-1
Recettes <u>réelles</u>	A	41 794	42 150		42 150	356
Dépenses <u>réelles</u>	B	36 900	35 882		35 882	(1 018)
Excédent d'exploitation	C = A-B	4 894	6 269	0	6 269	1 374
Intérêts de la dette	D	1 187	1 168		1 168	(19)
Ligne de trésorerie/emprunts non consolidés / solde des ICNE	F	28	-5		(5)	(33)
Autofinancement/Épargne brute	G = C-D-E-F	3 679	5 106	0	5 106	1 426
Recettes <u>réelles</u>	H	20 076	15 147	4 394	19 541	(535)
Dépenses <u>réelles</u>	I	28 624	20 714	5 037	25 752	(2 872)
Besoin de financement	J = -G-H+I	4 869	462	643	1 106	(3 764)
Remboursement dette (capital)	K	4 045	3 964		3 964	(81)
Emprunt à mobiliser	M	15 145	12 600	2 500	15 100	(45)
Variation de l'encours	N = M-K-L	11 100	8 636	2 500	11 136	36
Résultat d'investissement reporté	O	9 282	9 282		9 282	0
Solde *	P = N - J	6 230	8 174	1 857	10 030	3 800

* A noter : le solde des réalisations totales (recettes - dépenses) représente le fonds de roulement de l'année.

2. L'exécution du budget 2019

2.1 Rappel des principales caractéristiques des inscriptions budgétaires 2019

Le total des inscriptions budgétaires (réelles) pour 2019 (budget + restes à réaliser 2018 + décisions modificatives) s'élevait, en dépenses, à 80,1 millions d'euros se décomposant en 38,1 millions de dépenses de gestion courante, 38 millions de dépenses d'investissement et 4 millions de remboursement de dette.

Le financement budgétaire en était assuré d'une part par des ressources définitives, pour un total de 65 millions d'euros (44,8 millions d'euros en fonctionnement et 20,2 millions en investissement), d'autre part par une enveloppe totale d'emprunt de 15,1 millions d'euros.

2.2 La trésorerie

La trésorerie théorique (autrement dit le fonds de roulement) est positive à hauteur de 8 174 k€. Cette trésorerie positive s'explique par l'encaissement en 2019 de 12,6 M€ d'emprunts afin de financer le pic de dépenses d'investissement et notamment les quatre opérations suivantes : les travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste ; les travaux du nouveau projet de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis ; les travaux de construction des deux crèches « Clef de sol » et « Clef de fa » sur le site Albert 1^{er} et les travaux de rénovation de la bibliothèque municipale.

Cette trésorerie « théorique » est établie sur la base des mandats et titres de recettes émis pendant l'exercice budgétaire 2019 allant du 1er janvier 2019 à la fin de la journée complémentaire, soit le 31 janvier 2020, ceci comprenant notamment les charges rattachées à l'exercice : ces charges ont donné lieu à service fait en 2019, mais ne seront effectivement payées - car en attente de factures - qu'en 2020. Il en va symétriquement pour les produits à recevoir.

Bien entendu, l'encaisse **réelle** n'est pas identique à la trésorerie théorique, car la totalité des mandats et des titres émis n'a pas été payée ou encaissée (ainsi par exemple des charges et produits rattachés). L'encaisse réelle (solde du compte de la ville au Trésor) s'élevait au 31 décembre 2019 à 4 824 k€ (solde du compte 515). Par ailleurs, au cours du mois de janvier 2020 et au titre cette fois de l'exercice 2020, différents encaissements et décaissements ont eu lieu.

Cette différence entre la trésorerie théorique (ou trésorerie de l'ordonnateur) et la trésorerie réelle (ou trésorerie du comptable), constitue un des éléments clés de notre gestion et conduit la direction des Finances à rapprocher ses comptes de ceux du trésorier municipal tous les jours afin de connaître les disponibilités réelles.

Pour faire face aux décalages dans le temps entre les encaissements et les décaissements, la Ville dispose de deux lignes de trésorerie de 1,5 M€ chacune.

2.3 L'exécution du budget 2019

Les tableaux ci-après comparent, pour chaque section du budget, les crédits affectés pour 2019 et les réalisations effectives.

Tableau 2 : les opérations d'investissement 2019

(en k€)	Prévision	Réalisation	Ecart (k€)	Réal/prév (%)
Recettes réelles (A) hors emprunts	20 076	15 147	- 4 929	75%
Dépenses réelles (B) hors emprunts (dont résultat d'investissement reporté)	37 907	29 997	- 7 910	79%
Emprunts encaissés (C)	15 145	12 600	- 2 545	83%
Remboursement des emprunts (D)	4 045	3 964	- 81	98%
Opérations d'ordre recettes (E)	9 495	4 527	- 4 968	48%
Opérations d'ordre dépenses (F)	2 763	2 729	- 34	99%
Solde (A-B+C-D+E-F)	-	- 4 417	- 4 417	ns
Solde des restes à réaliser au 31/12/19			1 857	
Solde global			- 2 560	

Les opérations d'investissement dégagent un besoin de financement de – 4 417 k€.

A ce besoin de financement doit être retranché le solde positif des reports au 31/12/2019 qui est de 1 857 k€ (différence entre 6894 k€ de reports de recettes et 5 037 k€ de reports de dépenses).

Le résultat net d'investissement s'élève donc à – 2 560 k€.

Les restes à réaliser de dépenses d'investissement (dépenses ayant donné lieu à engagement au cours de 2019, mais non terminées, ou non achevées de payer, au cours de cet exercice) s'élèvent à 5 037 k€. Il s'agit pour l'essentiel des opérations suivantes (liste non exhaustive) :

- les travaux de rénovation de la voirie et d'éclairage public hors enfouissement (1 120k€) ;
- la fin des travaux de réaménagement du site sportif et de loisirs des Blagis (962 k€) ;
- les travaux d'enfouissement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public liés à ces enfouissements (773 k€) ;
- les travaux d'entretien courant de tous les bâtiments municipaux servant à l'accueil du public et notamment les crèches, les écoles et les gymnases (441 k€) ;
- les travaux de construction des deux crèches « Clef de sol » et « Clef de fa » sur le site Albert 1^{er} (418 k€) ;
- la seconde phase des travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste (347 k€) ;
- la fin des travaux de rénovation de la bibliothèque (264 k€) ;

- la fin des travaux d'aménagement du local d'accueil du Service Tranquillité urbaine (165 k€) ;
- les frais d'études d'urbanisme (130 k€) ;
- la poursuite du plan d'investissement dans le système informatique de la mairie, afin d'en accroître les performances et, surtout, la sécurité (65 k€).

Les restes à réaliser de recettes (hors emprunt) représentent un montant de 4 394 k€, composé pour l'essentiel du produit de la vente de terrains sentier de la Tour, de subventions d'investissement et du remboursement de la consignation dans le cadre de la préemption du 4 rue du Four.

Le tableau ci-après indique, pour chacune d'entre elles, les justifications de l'inscription en report. Il convient en effet de ne « reporter » que des recettes à caractère certain, sous peine d'équilibrer de manière fictive et non sincère le compte administratif. La vérification du caractère certain des recettes reportées est l'un des éléments essentiels de notre politique financière et budgétaire depuis de longues années.

Tableau 3 : les recettes d'investissement reportées de l'exercice 2019

Principes : ces subventions et recettes sont certaines sur leur principe (notification par l'organisme attributaire) mais non encore versées à la date de clôture du compte administratif. Elles font donc l'objet d'un report sur l'exercice suivant.

Attributaire	Opération	Report 2019 sur 2019	Date de notification
	<u>Subventions d'investissement à recevoir :</u>	1 302 805 €	
Etat	Rénovation de la bibliothèque	6 059 €	18/10/2017
CNDS	Requalification du site sportif et de loisirs des Blagis	599 168 €	08/12/2011
MGP	Fonds Métropolitain d'Innovation Numérique - Equipement de la bibliothèque	18 760 €	21/12/2018
CR IDF	Rénovation de la bibliothèque	119 530 €	14/09/2016
CR IDF	Fonds propre	32 989 €	18/10/2017
CD92	Rénovation de la voirie autour des 2 crèches sur le site Albert 1er	325 000 €	12/04/2019
CD92	Requalification du site sportif et de loisirs des Blagis	201 300 €	14/11/2016
	<u>Produit de cession :</u>	2 900 000 €	Date promesse de vente :
Société SCCV ISABELLA	Cession terrain sentier de la Tour	2 900 000 €	02/12/2019
	<u>Emprunt :</u>	2 500 000 €	
Caisse des dépôts et consignations	Financement des investissements 2019	2 500 000 €	04/11/2019
	<u>Autre :</u>	191 250 €	
Caisse des dépôts et consignations	Remboursement de la consignation dans le cadre de la préemption du 4 rue du Four	191 250 €	12/12/2019
	TOTAL REPORTE SUR L'EXERCICE SUIVANT	6 894 055 €	

Tableau 4 : les opérations de fonctionnement 2019

(en k€)	Prévision	Réalisation	Ecart (k€)	Réal/prév (%)
Recettes réelles (A) (hors résultat de fonctionnement reporté)	41 794	42 150	356	101%
Dépenses réelles (B)	36 900	35 882	- 1 018	97%
Intérêt de la dette, trésorerie et ICNE	1 215	1 163	- 52	96%
Opérations d'ordre recettes (D)	645	611	- 34	-
Opérations d'ordre dépenses (E)	7 376	2 409	- 4 968	-
Solde (A-B-C+D-E)	- 3 052	3 308	6 360	
Résultat reporté	3 052	3 052		
Total	-	6 360		

Les réalisations, en pourcentage, sont proches des prévisions, ce qui démontre une bonne maîtrise, par l'ensemble des services, de l'exécution budgétaire et une bonne prise en compte de l'évolution des besoins par les décisions modificatives successives.

Compte tenu de la généralisation des procédures de rattachement des charges et des produits à l'exercice qui leur a donné naissance, conformément au principe comptable d'indépendance des exercices repris dans l'instruction M57, aucune dépense ni recette de fonctionnement n'est inscrite en restes à réaliser.

En parallèle, l'exécution du budget de fonctionnement 2019 peut s'analyser en excluant toutes les dépenses et recettes « techniques », imposées par les transferts de compétence ou par la réglementation budgétaire et comptable. Afin de permettre cette lecture, le tableau ci-dessous a été fait en excluant les opérations suivantes :

- les dépenses et recettes d'ordre (qui traduisent des obligations budgétaires et comptables mais ne retracent pas l'activité de la Ville) ;
- les dépenses et recettes exceptionnelles de cessions (inscrites à la fois en fonctionnement et en investissement, très variables d'une année sur l'autre et ne permettant pas de voir les évolutions structurelles du budget) ;
- les dépenses et recettes liées au rôle de « boîte aux lettres » jouée par la Ville pour la perception des recettes fiscales et d'attribution de compensation par l'EPT Vallée Sud- Grand Paris (qui augmentent le budget de près de 6 M€ de manière artificielle).

L'évolution des dépenses de 2016 à 2019 appelle alors les observations suivantes :

- chapitre 011 : après une stabilité des charges à caractère général (évolution de 0% et 1%) grâce à un suivi des marchés et le maintien des prestations à un niveau équivalent (pas d'accroissement des prestations), les charges à caractère général augmentent en 2019 en raison de la réouverture de la bibliothèque et de l'augmentation annuelle des prix due à l'inflation (+1,1% entre 2018 et 2019) et ce malgré la politique de maîtrise des dépenses et d'économies ;

- chapitre 012 : après une stabilisation des frais de personnel en 2018 (+0,5%), traduisant la politique active de gestion des ressources humaines (développement des outils de suivi des dépenses de personnel, développement de la mobilité interne, le non remplacement systématique des agents absents etc.), les frais de personnel augmentent en 2019 en raison des contraintes externes, dont la mise en œuvre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) ;
- chapitre 66 : les charges financières (paiement des intérêts de la dette) baissent régulièrement (-4%, -7% ; -1%) du fait de la baisse des taux d'intérêts, qui ont atteint un niveau historiquement bas, traduisant les effets positifs de la gestion active de la dette de la Ville ;
- après une stabilisation des dépenses réelles hors cessions/hors VS GP en 2018 (+0,1%), du fait des nouvelles dépenses obligatoires imposées par l'Etat, et malgré une politique active de stabilité des dépenses, la Ville enregistre une augmentation des dépenses en 2019. Maintenir le niveau et la qualité du service public proposé aux Scéens représente un vrai choix politique.
- Il faut noter que si les dépenses augmentent de 3,3% en 2019, les recettes, elles augmentent en parallèle de 4,8%, alors même que la Ville a subi de très importants prélèvements sur ces recettes, dont le total atteint fin 2019 l'équivalent d'environ 30 points d'impôt.

	2016	2017	2018	2019			
Chapitre	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Var. 16/17	Var. 17/18	Var. 18/19
	(2)	(2)	(2)	(2)			
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Var 16/17	Var 17/18	Var 18/19
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 034 k€	8 032 k€	8 109 k€	8 406 k€	0,0%	1,0%	3,7%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 475 k€	18 096 k€	18 195 k€	18 783 k€	3,6%	0,5%	3,2%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	555 k€	523 k€	509 k€	533 k€	-5,7%	-2,7%	4,8%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 411 k€	8 030 k€	2 045 k€	2 409 k€	135,5%	-74,5%	17,8%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 920 k€	7 874 k€	7 954 k€	7 938 k€	-0,6%	1,0%	-0,2%
66 CHARGES FINANCIERES	1 317 k€	1 262 k€	1 176 k€	1 163 k€	-4,2%	-6,8%	-1,1%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	69 k€	67 k€	184 k€	9 k€	-2,4%	174,9%	NS
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0 k€	19 k€	26 k€	212 k€	NS	33,7%	NS
Dépenses totales	38 781 k€	43 903 k€	38 197 k€	39 454 k€	13,2%	-13,0%	3,3%
dépenses réelles	35 371 k€	35 873 k€	36 152 k€	37 045 k€	1,4%	0,8%	2,5%
dépenses réelles hors recettes exceptionnelles	35 302 k€	35 806 k€	35 968 k€	37 035 k€	1,4%	0,5%	3,0%
Reversements VS GP	5 846 k€	5 755 k€	5 890 k€	5 966 k€			1,3%
dépenses réelles hors recettes except hors vs gp	29 456 k€	30 051 k€	30 078 k€	31 070 k€	2,0%	0,1%	3,3%

L'évolution des recettes de 2016 à 2019 appelle alors les observations suivantes :

- chapitre 70 : les produits des services sont mobilisés de manière de plus en plus importante (+3%, +4%, +6%) grâce à un travail sur les tarifs et à de meilleurs taux de remplissage et une hausse de la fréquentation ;
- chapitre 73 : le produit des impôts locaux augmente régulièrement (+3%, +8%, +1%) mais une partie de la hausse des taux d'imposition votée en 2018 a été prélevée par l'Etat dans le cadre des mesures demi-part des veuves ;

- chapitre 74 : Sceaux a subi en 2019 une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (-5%), la hausse de ce chapitre en 2019 de 1,8% est due à une affectation des subventions à l'année de référence et non plus à l'année de versement ;
- chapitre 77 : les produits de cessions sont naturellement très irréguliers, raison pour laquelle il convient de les retirer pour une analyse « hors effets volatils ».
- Ainsi les recettes - hors recettes exceptionnelles et hors VSGP - augmentent en 2019 de 4,8%, alors même que l'Etat a réduit drastiquement les ressources des collectivités territoriales via notamment la baisse continue de la DGF. En effet la gestion rigoureuse de la Ville a permis d'engranger des excédents de fonctionnement en hausse depuis 2018 et de générer plusieurs années où les recettes ont augmenté plus vite que les dépenses.

Recettes	2016	2017	2018	2019			
Chapitre	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Var. 16/17	Var. 17/18	Var. 18/19
	(2)	(2)	(2)	(2)			
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Var 16/17	Var 17/18	Var 18/19
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 578 k€	2 095 k€	2 364 k€	3 052 k€	-18,7%	12,8%	29,1%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	300 k€	475 k€	278 k€	198 k€	58,1%	-41,4%	-29,0%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	198 k€	12 k€	94 k€	611 k€	-94,0%	687,6%	553,1%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 614 k€	4 742 k€	4 941 k€	5 243 k€	2,8%	4,2%	6,1%
73 IMPOTS ET TAXES	25 968 k€	26 757 k€	28 789 k€	29 134 k€	3,0%	7,6%	1,2%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 556 k€	5 334 k€	5 141 k€	5 234 k€	-4,0%	-3,6%	1,8%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	841 k€	947 k€	1 022 k€	1 496 k€	12,5%	7,9%	46,4%
76 PRODUITS FINANCIERS	0 k€			0 k€			#DIV/0!
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 951 k€	6 927 k€	1 100 k€	845 k€	255,1%	-84,1%	-23,2%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS							#DIV/0!
Recettes	42 007 k€	47 289 k€	43 729 k€	45 813 k€	12,6%	-7,5%	4,8%
Recettes réelles	41 809 k€	47 277 k€	43 635 k€	45 202 k€	13,1%	-7,7%	3,6%
Recettes réelles hors produits exceptionnels	39 858 k€	40 350 k€	42 535 k€	44 357 k€	1,2%	5,4%	4,3%
Reversements VSGP	5 846 k€	5 755 k€	5 890 k€	5 966 k€			1,3%
recettes réelles hors recettes except hors vsgp	34 011 k€	34 595 k€	36 645 k€	38 391 k€	1,7%	5,9%	4,8%

2.4 Le financement et la formation de l'excédent net

La somme algébrique des différences, poste par poste, entre les prévisions totales et les réalisations effectuées et à venir, constitue l'excédent net présenté dans le tableau ci-dessus.

Les opérations de fonctionnement dégagent un excédent net de 6 360 k€.

Les opérations d'investissement (dette comprise) affichent un solde négatif de 2 560 k€, **compte tenu des restes à réaliser.**

Au total, l'excédent budgétaire net de 2019 est donc de 3 800 k€.

2.5 L'emprunt et la gestion de la dette en 2019

Il était prévu, lors de l'adoption du budget 2019, la souscription d'une enveloppe d'emprunt de 7 547 k€ au titre des investissements 2019 auquel s'ajoutait un report de crédits de 2 000 k€ soit un total de 9 547 k€.

2.5.1 La variation de l'encours de dette en 2019

Au cours de l'exercice 2019, la Ville a encaissé deux nouveaux emprunts pour un total de 5 000 k€ pour le financement des investissements de l'exercice 2019 et a encaissé l'emprunt de 2 000 k€ souscrit en 2018 et reporté en 2019, soit un total d'emprunts encaissés de 7 000 k€.

La Ville a également encaissé en 2019 un prêt relais de 5 600 k€. Cet emprunt est à déduire de l'encours de dette à long terme dans la mesure où celui-ci a vocation à être remboursé au plus tard en 2022. Pour rappel, la souscription de ce prêt relais a été rendue nécessaire en raison du recours intenté contre le permis de construire portant sur le terrain sis 5 rue du Maréchal Joffre, recours qui a décalé l'encaissement du produit de cession (et occasionné pour la Ville les frais qui en découlent).

La Ville a eu recours à l'emprunt en 2019 afin de financer le pic de dépenses d'investissement. Ce pic de dépenses d'investissement, déjà abondamment expliqué, est lié à la conjonction du retard de certains projets pour des raisons extérieures à la Ville (faillite d'architectes, retards d'attributions de subventions) et à l'exigence de démarrage des travaux dans les deux ans de la notification pour tous les projets faisant l'objet d'une subvention. En effet grâce aux recherches actives de subventions auprès de tous les partenaires (Etat, région, département etc.), les travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste ont été subventionnés à hauteur de 28% ; les travaux du nouveau projet de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis à 41% ; les travaux de construction des deux crèches « Clef de sol » et « Clef de fa » sur le site Albert 1er à 38% et les travaux de rénovation de la bibliothèque municipale à 38%. Ne pas réaliser ces travaux maintenant aurait fait perdre à la Ville le bénéfice de ces subventions, sans retirer le caractère utile et stratégique de ces investissements, et la Ville a donc fait le choix de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements, les taux et les marges étant historiquement bas.

Ainsi en 2019 l'encours de la dette a varié de la différence entre le capital remboursé (- 3 964 k€ de capital remboursé) et le capital consolidé (+ 7 000 k€, déduction faite du prêt relais de 5 600 k€). L'encours de dette a donc augmenté de 3 036 k€ en 2019. La dette passe ainsi de 52 058 k€ au 1er janvier 2019 à 55 094 k€ au 31 décembre 2019 (ou à 60 694 k€ avec le prêt relais de 5 600 k€ mais qui va être remboursé au plus tard en 2022).

Enfin, en 2020, la Ville va réduire son niveau d'investissement, ce qui va conduire mécaniquement à la baisse de son besoin de financement. L'encours de dette de la Ville va donc se stabiliser, voire baisser en 2020. Cette baisse se poursuivra au cours des années qui viennent, compte tenu de la réduction du niveau d'investissements liée à l'achèvement des projets en cours.

En outre, en application des principes comptables de la M57 et des règles de la certification des comptes, les redevances capitalisées reçues par la Ville à l'occasion de la signature de baux à construction sont désormais considérées comme des recettes d'emprunt à long terme (mais sans rentrer dans l'encours de dette auprès des établissements bancaires et assimilés). Le montant de cet « encours de dette » s'élève

à 5,8 M€ au 31 décembre 2019 et le montant de l'opération d'ordre à passer (recette de loyer en contrepartie du « remboursement » de la dette) s'élève à 166 k€. Il convient de rappeler que la Ville ne fera aucun versement ni aucun encaissement à ce titre : il s'agit d'opérations purement comptables.

Tableau 5 : la variation de l'encours de dette bancaire en 2019

en k€		Dettes pour investissements communaux	Dettes pour compte foncier	Dettes totales
Capital restant dû au 1er janvier	A	40 664 k€	11 395 k€	52 058 k€
Remboursements d'emprunts	- B	-3 964 k€	0 k€	-3 964 k€
Emprunts contractés et consolidés	C	7 000 k€	0 k€	7 000 k€
Delta du stock d'emprunts	D = C-B	3 036 k€	0 k€	3 036 k€
Encours de dette ville consolidée au 31/12	E = A+D	43 700 k€	11 395 k€	55 094 k€
Reports 2019	F	0 k€	0 k€	0 k€
Encours de dette avec reports	G = E+F	43 700 k€	11 395 k€	55 094 k€

2.5.2 Les intérêts payés en charge en 2019

Les intérêts sur la dette à long terme s'élèvent en 2019 à 1 181 k€ (contre 1 212 k€ en 2018), desquels il convient de déduire 25 k€ d'intérêts courus non échus (les taux d'intérêt à court terme ayant encore baissé en 2019) pour obtenir le montant de 1 156 k€ d'intérêts effectivement versés en 2019.

2.5.3 Les caractéristiques de l'encours de la dette fin 2019

Fin 2019, la dette est composée à hauteur de 59,5 % d'emprunts à taux fixe.

Le reste de la dette, soit 40,5 %, est libellé en taux révisable ou variable (Euribor, TAM, TAG), sans aucun recours à des produits structurés complexes.

Dans le cadre de sa gestion active de la dette, la Ville a continué à bénéficier en 2019 de taux particulièrement bas après avoir transformé en 2009 plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels.

Fin 2019, les données relatives à la dette montrent que :

- le taux moyen de la dette se situe à 1,88 % (2,91 % pour les emprunts à taux fixe et 0,67 % pour les emprunts à taux variable) contre 2,19 % fin 2018 ;
- 59,5 % de l'encours est figé en taux fixe et 40,5 % à taux variable ou révisable ;
- la durée de vie moyenne de la dette s'établit à 6 ans et 8 mois.

2.6 Les opérations d'ordre

Le montant des opérations d'ordre s'élève à 5 138 k€ en recettes dont :

- 2 084 k€ de réimputation du bail à construction conclu avec l'OPH de Sceaux devenu la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ;
- 1 510 k€ de dotations aux amortissements ;
- 952 k€ d'opérations d'ordre liées aux cessions du 106 rue Houdan, du 2 rue Gaston Lévy et 95 rue Houdan, du 52 rue de Bagneux et d'un véhicule ;
- 375 k€ de neutralisation des amortissements de la subvention d'équipement versée à la SEM Sceaux Bourg-La-Reine Habitat dans le cadre des opérations de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Sceaux ;
- 166 k€ d'opérations d'ordre liées à la conclusion de baux à construction avec versement d'une redevance capitalisée ;
- 34 k€ d'opérations d'ordre liées à deux acquisitions à l'euro symbolique ;
- 17 k€ de reprise de subventions transférables reçues au compte de résultat.

Tableau 6 : répartition par prêteur de l'encours de dette au 31 décembre 2019

Prêteur	Nbre de prêts	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2019	Annuité payée en 2019	Dont Intérêts	Dont Capital
SFIL CAFFIL	9	28 891 017 €	12 750 572 €	1 723 419 €	446 538 €	1 276 881 €
CAISSE D'EPARGNE	11	27 500 000 €	17 230 604 €	1 583 519 €	227 979 €	1 355 540 €
CREDIT AGRICOLE	8	17 100 000 €	10 403 715 €	987 256 €	306 768 €	680 488 €
BANQUE POSTALE	6	13 800 000 €	17 132 500 €	482 186 €	97 186 €	385 000 €
SOCIETE GENERALE	2	6 500 000 €	3 070 000 €	356 336 €	102 447 €	253 889 €
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE	1	107 767 €	86 208 €	5 388 €	- €	5 388 €
CENTRE NATIONAL DU CINEMA	1	35 900 €	13 183 €	4 339 €	- €	4 339 €
AUTRE	1	10 000 €	7 563 €	2 607 €	170 €	2 437 €
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2019	39	93 944 684 €	60 694 345 €	5 145 049 €	1 181 087 €	3 963 962 €

3. Le « compte de résultats 2019 » et l'affectation du résultat

La Ville, en tant que collectivité expérimentatrice de la certification des comptes applique depuis le 1^{er} janvier 2019 le référentiel M57. Ce référentiel M57 intègre depuis le 1^{er} janvier 2019 le tome 4 qui présente les états financiers définis par le projet de norme 1 du recueil des normes comptables des entités publiques locales. Ces états financiers sont composés d'un compte de résultat, d'un bilan et d'une annexe.

La Ville va d'autre part expérimenter à partir de 2020 et pour trois exercices le compte financier unique. Elle produira donc, en 2021 et pour 2020, un compte financier unique qui se substituera au compte administratif produit par la Ville et au compte de gestion produit par le comptable public. Ces états financiers permettent de prendre connaissance du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité. L'annexe complète le bilan et le compte de résultat en fournissant l'ensemble des informations utiles à leur compréhension. Elle informe de l'évolution du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité permettant d'en donner une image fidèle. Elle contient toutes les informations significatives susceptibles d'influencer le jugement des utilisateurs des états financiers (citoyen, élu, créancier, fournisseur, juge etc.).

Le compte financier unique comprendra les trois états financiers : compte de résultat, bilan et annexe. Les commissaires aux comptes apporteront leur opinion sur ces états financiers et non pas sur l'intégralité du compte financier unique.

En 2019, le compte de résultat et le bilan sont encore présentés officiellement dans le compte de gestion pour 2019, puisqu'ils résultent de la comptabilité du comptable, plus complète que celle de l'ordonnateur (qui, notamment, mouvemente les comptes de tiers et de liquidités). Il est toutefois possible d'en donner l'aperçu suivant :

Tableau 7 : le compte de résultat 2019 (modèle Tome 4 de la M57)

Compte de résultat au 31 décembre 2019	
	Exercice 2019
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	
Dotations de l'Etat	2 182 939,45 €
Participations	2 575 421,93 €
Compensations, autres attributions et autres participations	475 650,07 €
Impôts et taxes	29 134 305,69 €
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	
Ventes de biens ou prestations de services	5 242 998,82 €
Produits des cessions d'actifs	845 074,00 €
Autres produits de gestion	1 661 952,84 €
AUTRES PRODUITS	
Reprises du financement rattaché à un actif	17 065,00 €
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	374 865,00 €
Neutralisation des moins-values de cession	53 235,00 €
Total Produits de fonctionnement (I)	42 563 507,80 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Achats et charges externes	8 435 909,14 €
Charges de personnel	18 046 650,48 €
Indemnités des élus (et membres du CESR)	250 037,00 €
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	89 564,14 €
Impôts et taxes	706 717,93 €
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	1 722 420,47 €
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	688 497,90 €
Neutralisation des plus-values de cession	209 811,10 €
Total Charges de fonctionnement (II)	30 149 608,16 €
CHARGES D'INTERVENTION	
Dispositifs d'intervention pour compte propre (dont subventions)	7 513 956,69 €
Autres charges	93 623,21 €
Total charges d'intervention (III)	7 607 579,90 €
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	4 806 319,74 €
PRODUITS FINANCIERS	
Produits des participations et des prêts	191,52 €
Total Produits financiers (V)	191,52 €
CHARGES FINANCIERES	
Charges d'intérêts	1 163 039,82 €
Total Charges financières (VI)	1 163 039,82 €
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	- 1 162 848,30 €
Atténuations de charges	197 769,22 €
Atténuations de produits	533 300,00 €
Total atténuations (de charges - de produits) (VIII)	- 335 530,78 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (IX = IV + VII + VIII)	3 307 940,66 €
Résultat reporté (X)	3 052 002,46 €
Résultat à affecter (XI = IX + X)	6 359 943,12 €

Le résultat à affecter est constitué par l'addition du résultat de fonctionnement reporté de 2018 (3 052 k€) et du résultat comptable dégagé par les seules opérations de 2019 (3 308 k€) soit un total à affecter de 6 360 k€.

La capacité d'autofinancement dégagée au titre de l'exercice 2019 s'élève à :

- résultat comptable de l'exercice	3 308 k€
- ajout des dotations aux amortissements	1 510 k€

soit une capacité d'autofinancement de l'exercice 2019 de 4 818 k€ (en augmentation de 576 k€ par rapport à 2018).

L'autofinancement, composé du résultat comptable de l'exercice et des dotations aux amortissements, permet de dégager des ressources nécessaires au financement des investissements et permet donc notamment le remplacement des biens amortis et dont on a pu constater la perte de valeur.

En application de l'instruction M57, le résultat budgétaire de 6 360 k€ dégagé sur l'exercice 2019 doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et le solde peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante à la section d'investissement (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés) ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).

Tableau 8 : les emplois et ressources budgétaires de la section d'investissement 2019

Les emplois budgétaires sont les suivants (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement		20 714
Dépenses d'ordre d'investissement		2 729
Remboursement de la dette		3 964
Affectation du résultat de 2018		9 282
soit un total d'emplois de :	(1)	36 690

Les ressources budgétaires sont les suivantes :

Recettes réelles d'investissement		15 147
Dotations aux amortissements et provisions		1 510
Emprunts encaissés		12 600
Autres opérations d'ordre (cession de terrain)		3 016
soit un total de ressources de :	(2)	32 273

Besoin de financement [(2)-(1)] : (3) - 4 417

Le solde net des restes à réaliser s'établit comme suit :

Dépenses réelles à reporter		5 037
Recettes définitives à reporter		6 894
Enveloppe d'emprunt à reporter		-
Soit un solde de	(4)	1 857

Soit un résultat net de [(3)+(4)] - 2 560

L'exécution budgétaire 2019 dégage un besoin de financement de 2 560 k€.

Le budget 2020 ayant été voté par le conseil municipal le 5 mars dernier avec reprise anticipée des résultats, il est donc proposé :

- de confirmer l'affectation de 2 560 k€ en section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés),
- et de reporter le solde, soit 3 799 k€, en section de fonctionnement (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).